L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.

No. 81, Rue Chartres.

[illegible] payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:

VENDREDI MATIN, 19 NOVEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

EUROPE.

Arrivée du Great Western et du Britannia.

Les inquiétudes exprimées par quelques uns de nos confrères à propos du léger retard éprouvé par le [illegible] étaient tout à fait sans fondement. Cet excellent navire, retenu à Liverpool par l'ordre du [illegible] postes anglaises, n'a pu mettre [illegible] le 21 octobre, et malgré le tems assez [illegible] qu'il a rencontré, il n'a mis que 17 jours pour [illegible] traversée. La mesure du directeur général des [illegible] pour but d'attendre l'arrivée du Caledonia [illegible] ne s'est pas fait attendre; on se rappelle [illegible] avait éprouvé un violent coup de [illegible] de Boston et qu'il n'était arrivé à Halifax [illegible] de cinq ou six jours, tandis que ce paquebot [illegible] en deux jours à peine.

[illegible] a suivi de près celui du [Great] Western. Ce dernier est sorti de Bristol le 23 [illegible] Boston, sa traversée [illegible] que celle du Britannia d'environ [illegible].

[illegible] nous avons des nouvelles [illegible] d'une certaine importance [illegible] toute la [illegible] l'attitude des journaux du Nord [illegible] anglais ne nous est point [illegible] n'avons pu puiser que bien [illegible] renseignemens dans les trois ou quatre numéros [illegible] avons eu entre les mains. Nous pouvons [illegible] avec le peu de documens que nous avons, [illegible] une idée approximative de la situation de [illegible].

[illegible] nous trompons pas, quand dans une dernière [illegible] de la France, nous disions que le mois [illegible] était ouvert pour ce pays sur les plus heureux [illegible]. Le calme y renait après les violentes [illegible] par l'exécution des mesures financières [illegible] M. Humann, le bon esprit de la population [illegible] presque générale qui règne dans les villes [illegible] conservation de la paix, et surtout l'espoir [illegible] la représentation nationale [illegible] intérêts populaires et redresser [illegible] fiscales du ministère, tous ces [illegible] des tendances insurrectionnelles, [illegible] certaine portion du peuple français [illegible] ne nous fournit qu'un bien petit [illegible] elle est trop tranquille pour [illegible] occuper d'elle. Le seul fait [illegible] signalé dans ce pays les [illegible] c'est la soumission par [illegible] à 78 f. 52 1/2 de l'emprunt de [illegible] proposé récemment par M. Humann [illegible] grand emprunt de 450 millions. Certes [illegible] voir conclure à de si avantageuses [illegible] cette conclusion a-t-elle [illegible] de hausse fort prononcé dans [illegible]. Une partie de la presse opposante [illegible] ce résultat qui est une sorte de [illegible] ministère, mais pour nous, nous ne [illegible] consolante certitude de l'état [illegible] la France en ce moment. Le po[illegible] avons cités à la suite de [illegible] la même gravité. L'instruction [illegible] Quesnisset ou Quenisset, l'assassin [illegible] autres affaires du même genre, [illegible] fécond en révélations [illegible] nous croyons pour [illegible] ne sera pas mieux tenue [illegible] autres.

[illegible] parlement anglais n'ont pas été sans intérêt, [illegible] ont cherché à [illegible] en affirmant que le sujet [illegible] sans préparation [illegible] longtemps ces intérêts [illegible] parlement a été clos le 11 [illegible]. Les Indes pour les différens [illegible] parlement [illegible]. Le discours royal lui promet [illegible] plus sérieux objets de [illegible] cette promesse est vague et n'engage [illegible]. Il pourra bien au retour [illegible] grandes mesures, rendues [illegible] par la détresse du peuple en Angleterre [illegible] de ne recevoir [illegible] en avant. Il est [illegible] disposée [illegible] énergie [illegible] de nombreuses [illegible] Quelque [illegible] dit-on, [illegible] à ce sujet. Le [illegible] Wellington pourrait-il faire la sourde [illegible]. Nous en doutons. Mais [illegible] Angleterre à l'heure [illegible] mais peut-être n'est-ce [illegible].

[illegible] Alexandrie ne nous ont rien [illegible] entre le sultan et son rusé [illegible] s'il n'est dé[illegible] Ali se chargera de faire rentrer [illegible] et les villes saintes et [illegible] Syrie ou l'intervention Européenne [illegible] fait couler tant de sang!

[illegible] qui ont eu lieu dans l'Inde, ne [illegible] bien longtems, ils [illegible] causer quelque sensation [illegible] obscurs parce que [illegible] seulement à travers les [illegible] on donne, que l'influence [illegible] Afghanistan, dans le Scindy, [illegible]. Le gouverneur des Indes, [illegible] comme souverain de ce der[illegible] et des troupes anglaises sont [illegible] des Seiks pour assurer l'autorité [illegible].

[illegible] qui nous sont venues cette fois [illegible] intéressantes une insurrection [illegible] Marie Christine a éclaté dans [illegible] était assez fortement organisée [illegible] avait reçu de bons renseignemens [illegible]. Il a donc réussi à étouffer en [illegible] mouvement révolutionnaire, peut-être [illegible] pas fini? La lutte a été san[glante] [illegible] l'irritation doit s'en suivre, [illegible] de nombreux partisans le long des [illegible].

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

[illegible] Les débats du parlement anglais ne [illegible] intéressans nous allons cependant en [illegible] sommaire. La discussion entre le duc de [Wellington] et Lord Melbourne à propos de l'administration [illegible] générale et des finances, se poursuivait avec [illegible] serait dénuée d'intérêt pour nos [lecteurs].

[illegible] des Lords, le 5 octobre, le comte de [illegible] en présentant une pétition pour l'abolition [illegible] céréales, en prend texte pour [illegible] gouvernement qui, disait-il, ne [illegible] prêter l'oreille aux protestations du peuple [illegible] principalement au duc de Wellington [illegible] un discours prononcé la veille. [illegible] répond qu'il était tout-à-fait inconvenant [illegible] débats passés de la Chambre: qu'on [illegible] aux paroles des membres un sens qu'ils [illegible] jamais songé à leur prêter.—Puis il explique [illegible] les commentaires de l'honorable [illegible].

[illegible] se lève et demande à quand on avait [illegible] parlement ce à quoi le duc ne [illegible] de répondre.

[illegible] des Communes, Sir Charles Napier [illegible] avait déjà pris les mesures nécessaires [illegible] de McLeod. Comme il règne [illegible] grande fermentation au sujet de [illegible] qu'il serait urgent de voir à ce qu'il [illegible].

[illegible] le brave amiral avait [illegible] inconvenance [illegible] question n'était pas faite il ne peut [illegible] d'une affaire aussi délicate et se [illegible] de garder le silence.

[illegible] M. Peel de quelle ma[illegible] situation présente des [illegible] avant d'avoir [illegible] question des "corn laws", et [illegible] est plongé le pays.

[illegible] Peel répond que son ami, sir James Graham [illegible] aller trouver la reine à Windsor, le [illegible] présenter à sa majesté toutes les [illegible] à cet effet.

[illegible] la chambre des Lords ne s'est occupée [illegible] importante.

[illegible] des Communes, M. Wakely donne [illegible] à la session prochaine un bill [illegible] les clauses seraient un peu plus ex[illegible] celles présentées jusque-là qu'il y en aurait [illegible] au sujet de l'extension du droit [illegible] vote au scrutin.

[illegible] Le parlement s'ajourne jusqu'au 11 no[vembre] [illegible] discours du trône est lu par le lord chan[celier].

DISCOURS DE LA REINE.

[illegible] et Messieurs — Nous venons de la part de [illegible] vous annoncer qu'il a paru convenable à [Sa Majesté] de clore la présente session du parlement, [conformément] à l'avis du parlement, et aux intentions [illegible] Sa Majesté, sa Majesté a adopté les mesures nécessaires pour la formation d'une nouvelle [administration].

Messieurs de la Chambre des Communes.—Nous vous remercions, au nom de sa Majesté, des subsides que vous avez accordés à sa Majesté pour ces branches du service public qui se trouvaient en souffrance.

Les mesures qu'il sera nécessaire d'adopter à l'effet de balancer les revenus publics et les déboursés annuels, et d'autres points importants qui se trouvent liés au commerce du royaume, réclameront toute votre attention à une époque peu distante de l'ajournement.

Sa Majesté nous a recommandé de vous répéter ici la part qu'elle prend à la détresse qui règne depuis long-temps dans la plupart des districts manufacturiers, et de vous assurer qu'elle coopèrera à toute mesure qui serait de nature à arrêter le mal, et à procurer à son peuple le bonheur qu'elle lui souhaite si ardemment.

AFFAIRE McLEOD.—On avait appris en Angleterre l'ouverture des débats dans l'affaire McLeod, et l'on en glosait beaucoup. Quelques-uns des journaux de Londres en avaient pris texte pour se lancer dans des appréciations à perte de vue du caractère américain. Les feuilles whigs défendent avec chaleur la ligne de conduite tenue par la précédente administration, et se trouvent dès lors obligés de ménager notre gouvernement. Les journaux tory, de leur côté, dans leur empressement à verser le blâme sur tous les actes de Lord Palmerston et de ses collègues sont forcés d'admettre que la conduite que nous tenons est justifiée par celle du gouvernement anglais. Le *Herald*, par exemple, fait ressortir la conséquence rigoureuse du délai qu'a mis Lord Palmerston à déclarer le gouvernement responsable de l'incendie de la Caroline; il va même jusqu'à admettre presque que, comme McLeod a été arrêté avant qu'aucune démarche n'eût été faite par le gouvernement, McLeod était justifiable des tribunaux américains.

Un correspondant du *Times*, pensant que la guerre était inévitable, s'est amusé à écrire une longue dissertation sur les effets que produirait la guerre; ces effets selon lui, sont:

1o Le démembrement de l'Union; les Etats du Sud se détacheront de ceux du Nord.

2o La ruine des Etats du Nord et de l'Est.

La Grande Bretagne, ajoute l'écrivain, devrait immédiatement entrer dans une alliance offensive et défensive avec les Etats du Sud, pour écraser le Nord d'un seul coup.

Ces folles paroles n'ont pas trouvé d'écho dans la presse. Le *Herald*, pour sa part, les qualifie de *diaboliques*, il dénonce l'auteur de la diatribe comme un *bandit* et un *flibustier*.

CORN LAWS.—Plusieurs nobles personnages, désirant l'abolition ou au moins une modification des lois décrétées sur les céréales, mais désespérant de jamais parvenir à leur but au moyen du parlement, avaient résolu de demander une audience particulière de la reine, afin de lui présenter en personne les mémoires et les pétitions qui leur avaient été adressés de plusieurs parties du royaume. Il paraît que Sa Majesté a été conseillée de ne pas accorder d'audience à cet effet.

NOUVELLES DIVERSES.—La ligne des bâtimens à vapeur des Indes Occidentales commencera ses voyages le 15 novembre prochain. Le *Clyde*, lieutenant Woodruff, capitaine, maintenant dans les eaux de Southampton, sera le premier à partir. Il fera échelle à Falmouth pour déposer les malles. Puis il touchera d'abord aux Barbades, d'où les steamers ordinaires transporteront les malles de la Jamaïque et des îles environnantes, comme de coutume. Le steamer pendant ce temps fera une seconde fois échelle à *Turks Island*, et se dirigera vers Balize, Vera-Cruz et Tampico, de ce dernier port retournera à Vera-Cruz, d'où il mettra sa proue vers Mobile, et de cette ville se dirigera au Sud vers la Havane, en touchant à Nassau pour prendre les malles des *branch steamers* et du combustible pour retourner en Angleterre.

Lord Ellenbrough a été nommé gouverneur-général des Inde, en remplacement de Lord Auckland.

Sir Charles Bagot s'est embarqué pour Halifax, à bord de la frégate à vapeur le Styx, le 20 octobre.

L'hôtel de ville de Derby a été détruit par un incendie le 21 octobre. Il avait été bâti en 1828 et avait coûté environ $60,000. Tous les registres de la ville sont devenus la proie des flammes.

Si l'on en croit la rumeur publique, Lord Syndhurst se démettra en janvier prochain de sa charge de chancelier, et Sir W. Follett, maintenant sollicitor général, lui succédera.

M. Stephenson, ancien ministre des Etats Unis à la cour de St. James, est arrivé d'Angleterre par le Great Western.

Un nouveau malheur vient de frapper le duc de Richmond: il a perdu une de ses filles, âgée de dix ans.

M. O'Connell a été élu lord-maire de la ville de Dublin.

Lord Cowley a été nommé ambassadeur en France, Lord Stuart de Rothesay ambassadeur en Russie, Sir Stratford Canning ambassadeur en Turquie, Sir Robert Gurdon ambassadeur en Autriche et Lord Burghersh ambassadeur en Prusse. Lord Comley est frère du duc de Wellington.

La reine Victoria accouchera, selon toute probabilité, vers le commencement de novembre.

FRANCE.

—Les bruits sur un changement probable dans le ministère continuent toujours. Le *Courrier Français* prétend que M. Sauzet doit entrer dans une nouvelle combinaison. On offrirait alors la présidence de la chambre à M. Dufaure. Ce remaniment donnerait sans doute au cabinet la force nécessaire pour se maintenir durant la prochaine session.

—Il paraît, disent les journaux anglais, qu'il existe en France une conspiration fort étendue, organisée par les sociétés secrètes sous différens noms, et à beaucoup d'égards, avec des projets de nature diverse, mais après tout n'ayant qu'un seul but le renversement du gouvernement existant. Une grande quantité de documens et d'autres preuves est tombée entre les mains de la police en différens lieux; mais principalement dans les villes de Toulouse, St. Etienne et Lyon.

—La portion de l'emprunt 3 pour cent mise en adjudication par le ministre des finances, a été soumissionnée le 18 octobre, par la maison Rothschild frères à raison de 79 fr. 52 1/2. Aucun concurrent ne s'est présenté et le ministère n'a pas fait connaître le minimum qu'il avait fixé. Cette transaction a causé un mouvement de hausse assez marqué dans les fonds français. Le trois pour cent s'est fermé à 79. 60 et le cinq pour cent 115. Le nouvel emprunt s'est fermé à 80. 75 après être monté à 81.

—L'affaire de Quesinet en est toujours à peu près au même point: seulement des arrestations ont lieu presque chaque jour. Les prisonniers affirment qu'ils ne connaissent aucunement l'accusé; lui au contraire prétend qu'ils sont ses complices. La position est au moins singulière.

—Le moniteur publie un tableau comparatif du produit des contributions indirectes durant les neuf premiers mois des trois dernières années; il résulte de ce tableau que les recettes des trois premiers trimestres de l'année courante dépassent de 43,525,000 fr., celles de la même période en 1839 et de 17,402,800 celles de 1840. Dans le cours des deux derniers mois de cette année, auxquels on étend ce calcul, on remarque une augmentation considérable au produit des droits qui frappent le sucre colonial, et ce fait est assez remarquable, parce que la consommation de cette denrée a notablement diminué depuis quelque temps.

—On a mis au concours, on le sait, le monument à élever à Napoléon. Le directeur des beaux arts a déjà reçu près d'une centaine de modèles ou d'esquisses à cet effet; parmi elles, il en est qui sont dûes à des artistes du plus haut talent.

ESPAGNE.

L'insurrection en faveur de la reine Christine, dont se préoccupaient depuis longtemps les esprits, a enfin éclaté à Pampelune. Le général O'Donnell qui en était l'âme, s'est emparé de la citadelle avec trois bataillons de fantassins, deux escadrons de cavalerie et quelques artilleurs. Le mouvement insurrectionnel s'est étendu jusqu'à Victoria et Bilbon.

Le complot embrassait jusqu'à la capitale, où l'on a taché de se saisir de la personne de la jeune reine, mais cette criminelle tentative a été déjouée par Espartero, qui n'ignorait pas les menées de Diego Leon et du général Concha. Ces deux chefs sont parvenus à s'échapper.

Peu de jours après Barcelone a été le théâtre de quelques troubles, suscités par une troisième faction, qui n'appartient pas plus à la faction christinienne qu'à celle d'Espartero.

Les dernières nouvelles de Bayonne sont du 20. O'Donnell s'était mis en marche de Pampelune et rendu maître d'Estelle. Le général Ayerbe s'avançait à marche forcée à sa rencontre, s'appuyant sur Pampelune, dont il s'était emparé après qu'O'Donnell l'eût évacuée. A Madrid, tout était tranquille. Diego Leon avait été arrêté et fusillé.

On ne doutait pas que l'on ne parvint à réprimer enfin la sédition, mais l'on appréhendait fort qu'il serait nécessaire, pour arriver à ce résultat de répandre beaucoup de sang. Le bruit courait que la reine Christine avait officiellement reconnu qu'elle n'entrait pour rien dans le complot, mais on ajoutait peu foi à cette tardive protestation.

Une lettre de Madrid donne les détails suivants sur l'enlèvement projeté de la reine.

"Les troupes qui investirent le palais le 7 au soir, consistaient de onze compagnies du régiment de la princesse, et de celle qui gardait le palais, en tout mille hommes. Les gardes de la jeune reine se défendirent héroïquement; ils furent acculés jusque dans le cabinet de toilette de la reine, dans la salle des ambassadeurs, et dans quelques chambres à coucher, mais ils continuèrent à faire une défense désespérée, disputant aux aggresseurs chaque pouce de terrain. Plusieurs balles pénétrèrent dans la chambre à coucher d'Isabelle. Le combat qui avait commencé à huit heures du soir, ne se termina qu'à quatre heures du matin. Diego Leon, Concha et les officiers qui les accompagnaient, s'enfuirent par une porte dérobée et prirent la clef des champs, laissant là leurs soldats qui mirent bas les armes et se rendirent à discrétion.

Pendant toute la durée de la lutte, la jeune reine et sa sœur étaient en prières et s'interrompaient parfois pour appeler au secours. Madame Mina se trouvait avec elles et eut la présence d'esprit de les entourer de matelas pour les protéger des balles qui perçaient la cloison de leur chambre M. Gonzales qui était alors au bureau du ministère, dans l'intérieur du palais, s'était barricadé, et ce fut en vain que les assaillants tâchèrent d'enfoncer les portes. Les troupes qui environnèrent le palais y attaquèrent à leur tour les assaillants, étaient commandées par Espartero en personne. On rapporte que plusieurs dragons qui étaient parvenus à s'échapper avec Diego Leon et Concha, ont été repris. Le 8, une foule immense s'est portée au palais, afin d'en examiner les dégats, et de reconnaître les cadavres des tués qui n'étaient pas encore relevés.

CHINE.

La nouvelle de la prise et de l'évacuation de Canton, est arrivée à Londres le 17 octobre. Les journaux blâment hautement le capitaine Elliott, d'avoir abandonné la ville. Le *Spectator*, entre autres, le fustige sans trop de façons. Voici ce que dit ce journal:

"Nous venons de recevoir les bulletins de la guerre d'opium, et nous devons reconnaître que les nouvelles ne sont pas sans importance. Les troupes anglaises avaient obtenu une brillante victoire, mais dont le résultat nous semble par trop étrange. Nous avions laissé M. le capitaine Elliott qui *négociait*. Pendant ce temps, les Chinois qui ne perdaient pas le leur, l'employaient à augmenter leurs moyens d'attaque et de défense. A la fin le plénipotentiaire semble avoir eu connaissance de ce fait et a voulu bien consentir à ce que les hostilités recommençassent.—Les troupes anglaises se trouvaient renfermées dans Canton; elles se sont emparées de quelques hauteurs qui dominaient la ville; les Chinois persistaient à se défendre; Sir Hugh Gough était sur le point d'ordonner un assaut général et de s'emparer complètement de Canton, quand.... le capitaine Elliott était encore occupé à négocier. Il consentit à abandonner sa conquête, et d'en faire sortir les troupes anglaises, pourvu que l'armée chinoise se retirât à une distance de soixante milles et qu'on lui comptât, à lui Elliott, six millions de piastres. Ainsi la victoire qu'avaient gagnée de braves officiers, il s'en servit pour piller les Chinois au nom de la reine d'Angleterre.

"Nous ne saurions pas trop et nous devons appeler ces six millions de piastres avec les Anglais du nom de "rançon", ou avec les Chinois de "compensation d'opium", mais le capitaine Elliott semble les avoir placés au crédit de "Dent & co." Sous le titre "Opium." S'il en est ainsi, il se sera rendu coupable d'insubordination, car le gouvernement anglais a refusé de sanctionner un compromis passé avec des contrebandiers d'opium. Et pourtant il s'empare de l'argent obtenu au nom de son gouvernement, et l'emploie à payer ses propres dettes.

"Cette affaire mérite cependant d'être examinée avec plus de calme. Mais ce qu'il y a de certain, d'avéré, c'est que le capitaine Elliot a fait servir une victoire complète, une victoire qui allait décider une bonne fois de la guerre, aux intérêts mesquins des trafiquants d'opium, il a mis de nouveaux entraves à la *petite guerre* de lord Palmerston, qui allait enfin se terminer, et en a fait une *grande* guerre, une guerre qui sera sans aucun doute désastreuse dans ses résultats; il a apposé un éternel stigmate sur le principe, déjà si équivoque, de cette guerre. On n'a jamais enregistré d'aussi déplorable victoire."

Le London *Herald* n'emploie pas un langage moins violent:

"Cette guerre prend une tournure des plus immorales et des plus hypocrites. Nous avons entendu des personnes de grand sens en excuser l'origine, en affirmant qu'elle tendrait à introduire la civilisation européenne et les dogmes chrétiens parmi une population presque barbare de trois cent millions d'âmes. Mais qui ne voit qu'en raisonnant ainsi, Nicolas de Russie est entièrement disculpé de la lâche guerre qu'il fait aux Circassiens. Une telle excuse servirait à pallier les crimes les plus énormes, pourvu qu'ils n'atteignent que des hommes publics; et d'après ce principe, le filou qui vous fouille les poches et vous enlève votre montre agit moralement, honnêtement, car il court la chance d'être appréhendé, emprisonné, et par suite de ce châtiment, de se réformer.

Toute excuse de cette guerre est pour le moins inutile; nos chambres ont accordé à la compagnie des Indes le monopole de l'opium, que l'on a toujours fabriqué expressément pour le marché chinois, bien que personne n'ignorât que cette drogue abrutissait ce peuple, que ce poison tuait les chinois. Et voilà que parce que l'empereur s'oppose à l'introduction dans ses états de ce poison, on lui déclare la guerre. Il faut qu'il permette aux anglais d'empoisonner ses sujets, ou qu'il leur permette de les sabrer: qu'il choisisse. L'origine de cette guerre, nous ne pouvons trop le répéter, est donc immorale, immorale en principe, immorale dans ses résultats. Cependant nous reconnaissons que l'honneur de la couronne d'Angleterre a été attaqué par les chinois et que les anglais devaient défendre cette honneur: voilà tout."

Le *Morning Post* donne quelques passages d'une correspondance écrite de Bombay, le 28 juin. "Les maladies régnaient encore à bord des bâtimens de guerre, mais les équipages commençaient à se mieux porter. Les marchands de Hong avaient refusé d'assurer le navire *Simon Taylor*, qui était arrivé à Whampoa, et d'acheter la moindre parcelle de sa cargaison. Le fort de Wangtung était encore occupé par les chinois. On écrit de Macao:—" Nous enseignons aux chinois l'art de faire la guerre; leurs progrès dans l'artillerie sont vraiment étonnants.

Le *Globe* publie une lettre d'un officier qui servait dans les troupes lors de l'engagement à Canton. Nous en traduisons ce qui suit:

"Quand le général Gough eût reçu la lettre du capitaine Elliott, lui ordonnant de suspendre le feu, il la jetta par terre avec rage et la foula aux pieds." Nous lisons dans cette même lettre, le passage suivant: "Aucun de nous n'avait pensé à faire son testament avant d'en venir aux mains, parce que nous étions loin de croire que nous eussions éprouvé autant de résistance; mais maintenant nous nous le tenons pour dit, et nous aurons soin de mettre toutes nos affaires en ordre, car il est probable que nous recommencerons la même besogne dans une quinzaine de jours."

INDES.

SCINDE—Musser Khan, le chef de l'opposition qui s'est manifestée avec tant d'énergie contre les Anglais dans la Haute Scinde, s'était enfin rendu. Les maladies décimaient les troupes anglaises, et on annonçait le licenciement de l'armée et son retour prochain aux Indes.

LE PUNJAUB.—Le Peshawer, dont Runjut-Singh s'était emparé sur les Affghans, a été restitué à Shah Soojah, qui à son tour a été en quelque sorte forcé de l'abandonner aux Anglais, en à compte de douze millions que leur a coûtés son établissement sur le trone de Dost Mahomed.

Lord Auckland a reconnu Shere Singh souverain légitime du Punjaub, et y a laissé des troupes anglaises.

UN BRICK ANGLAIS BATTU PAR UN NEGRIER.

Le capitaine Goldsmith, du brick Herald, arrivé de Princess Island (Afrique) à Boston, la semaine dernière, a apporté la nouvelle d'un échec éprouvé par le brick de guerre anglais *Iris*, dans un engagement avec un négrier. L'*Iris* avait touché le 1er. septembre à Princess Island pour faire des provisions, et avait immédiatement repris la mer, sans que son équipage eut laissé échapper la moindre indiscrétion sur cette humiliante défaite. Mais cependant le capitaine de l'Iris avait cru devoir en informer confidentiellement le gouverneur portugais, en l'invitant à prendre toutes les mesures en son pouvoir contre le redoutable pirate, et en lui demandant, d'ailleurs, le secret sur le combat qui avait eu lieu quelques jours avant. Or il advint que le gouverneur ne savait pas un mot d'anglais et qu'il ne put pas déchiffrer la lettre confidentielle. Force lui fut d'appeler le capitaine Goldsmith pour lui servir d'interprête; et c'est ainsi qu'a été déchiré le voile dont les anglais avaient voulu couvrir leur déshonneur. L'*Iris* est un brick de premier rang; il porte vingt six canons et est monté par un équipage de près de deux cents hommes.

[*Courrier des E. U.*]

INTERIEUR.

Le capitaine W. J. Belt, les officiers et l'équipage de la corvette de guerre américaine *Marion*, ont reçu du consul anglais à Rio Janeiro, une lettre où celui-ci les remerciait au nom de tous les passagers et de l'équipage de l'*India*, pour la somme de cent soixante-one piastres, montant d'une souscription faite en leur faveur à bord du Marion. On doit se souvenir que c'est le Marion qui sauva les passagers et l'équipage de l'India, alors qu'un incendie qui avait éclaté à bord de ce navire leur avait ôté toute espérance de salut.

Une grande partie du village de Chittenango, comté de Madison, N. Y., a été récemment détruit par un incendie.

A Aztalan, l'antique cité du Wisconsin, dit le Wisconsin *Enquirer*, quelques journaliers employés à des travaux d'excavation trouvèrent à une profondeur de cinq ou six pieds de la surface de la terre, un fémur humain autour duquel le gypse s'était solidifié et formait une croûte épaisse.

M. KNOOP—Ce célèbre artiste fait fureur à New-York. Le public afflue à ses concerts; il est vrai que la Signora Borghese et Signor Antonini sont pour quelque chose dans son triomphe. De tels noms sont faits pour attirer la foule.

PECHERIES—La pêche des maqueraux a très mal réussi cette année. Le Gloucester *Telegraph* dit que presque tous les navires de ce port s'en retournaient, la plupart sans cargaison.

☞ Nous sommes invités à appeler l'attention des marchands de la ville et de la campagne, sur une grande vente de marchandises sèches qui aura lieu au magasin de MM. Frost & Co., No. 48, Vieille Levée, consistant en:
80 caisses indiennes d'automne, dessins riches,
100 balles et caisses toile blanche,
160 caisses habits confectionnés,
300 caisses bottes et souliers, par Vincent et de Feriet.

DECEDE hier matin à 9 heures, à l'âge de 36 ans et demi, M. FREDERIC CHEVREMONT, négociant de cette ville, né à Paris, Département de la Seine. (France.)
Ses amis et connaissances sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu ce matin à 10 heures.
Le convoi partira du domicile du défunt, encoignure des rues Douane et Dauphine, où son corps est exposé. 19 no

DECEDE à Malte, le 24 septembre dernier, dans sa 22me année, ANTHONY THEODORE DE ARMAS, de la Nouvelle-Orléans. 19 nov.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Bernich, Harding, Liverpool, L H Gale
Niagara, Cole, Hull, Ang. S & J P Whitney
Brick esp. Oriente, Font, Havane, Cucullu, Lapeyre & co
Brick esp. Esperanza, Guardiola, Havane, Cucullu, Lapeyre & co
Polacre esp. Estrella, Maristany, Havane, Cucullu, Lapeyre & co
Goel. Boston Packet, Farwell, Guadeloupe, C Dufour
Swan, Trainer, Mobile, T C Twitchell
Butler, Daniels, Mobile, P C Shannon

ARRIVES

Bateau de remorque Lion, Pennager, de la Passe Nord Est, avec la barque Mary Ann Hatton et le brick Francis Ashby.
Bateau de remorque Port Boy, Kinney, des Passes—avec le navire Byron.
Navire Caledonia, Massicot, de Baltimore.
Navire Palestine, Littlefield, de Bath.
Navire Byron, Russell, de Bath.
Navire Delta, Francis, Cadix, parti le 27 sept.
Barque Nimrod, Chadbourne, Brême, partie le 17 sept
Barque ang. Mary Ann Hatton, Vere, de Liverpool.
Brick Francis Ashby, Randall, de Galveston.
Goel. Caledonia, Hubbard, d'Apalachicola.
Goel. Dorothée, Caballero, de Lafourche.
Goel. Marguerite, Martinez, de Lafourche.
Goel. Pacific, Smith, de Savannah.
Steamer Chieftain, Brickel, de St. Louis.
" Ambassador, Branham, de Vicksburg
" Emilie, Kuser, de St. Louis.
" Panola, Smith, du Bayou Sara.
" Clipper, Laurent, du Bayou Sarah.
" Maid of Arkansas, Mitchell, de Yazoo City.

MEMORANDA.

Le navire anglais Queen, Hosenson, arrivé de Liverpool d'où il est parti le 16 sept. s'est échoué sur le banc Est de la Passe Sud Ouest et a jeté par dessus bord une partie de sa cargaison composée de sel. Le remorqueur Swan est près de lui cherchant à le dégager.

Les navires Wales, Watts de New York, le 31 oct est à l'ancre à quelques milles au dessous de la ville, ayant remonté le fleuve sous voiles.

La barque Eleanor, Schroeder d'Anvers, le 7 septembre, est à l'ancre à Slaughterhouse Point.

Ports étrangers.

Arrivé de ce port à Bordeaux, le 20 oct, le Callao, Haynes.

Arrivé de ce port à Anvers, le Rose, Tucker.

A Algésiras (vis à vis Gibraltar), le 7 oct, le Ranger, Merrill, en déchargement.

Arrivé d'Anvers à Cowes, le 7 oct, et destiné pour ce port, Le Columbia, Robinson.

Arrivé à Shields le 5 octobre, le Wm. Ladd, Wyman, de la Nouvelle Orléans, par la voie de Norfolk.

Hélé le 30 oct, lat. [illegible], long. 71, 48, navire Europa, Batchelder, faisant voile de la Nouvelle Orléans pour le Havre. Il avait 16 jours de mer.

Arrivé de ce port à Richmond, le 2 novembre, goëlette Delphia.

Arrivé à Boston le 8 nov, nav. Aurelius, Hawes.

Liverpool, 21 oct—Wm. & Elizabeth, Pitcha, N. Orléans, le Manchester, N. Orléans; le 16, J. Perkins, Biggen, N. Orléans; le 18, Lady Wright, Long, N. Orléans; Italy, Snow, N. Orléans; le 9, Chaos, Pratt, do.

FORT COUP DE VENT SUR LES COTES DE FRANCE.

On écrit de Boulogne-Sur-Mer, en date du 16 octobre:

"Hier soir vers 10 heures, le vent a soufflé à un tel point qu'on aurait dit d'un ouragan, et a duré deux heures. [illegible] jusqu'à Ambleteuse [illegible] ballots de coton. [illegible] tempête."

COMMERCIAL.

LIVERPOOL, le 20 oct. 1841.

COTON.—Les courtiers de coton se sont entendus aujourd'hui pour fixer un prix uniforme sur toutes les classifications, d'après cet arrangement le beau Upland est à 6 beau Mobile à 6 1/4, quoiques les plus choisis des prix au dessus de cette cotte, mais celles que nous donnons sont la moyenne. Le stock actuellement sur place est évalué à 509,000 balles sur lesquelles 361,000 sont d'Amérique.

LIVERPOOL, le 22 octobre 1841. A la suite des nouvelles que nous avons reçues le 4, le marché s'est maintenu dans le plus grand état de calme, les demandes sont lentes et les prix sans changement aucun. Les nouvelles reçues des districts manufacturiers de Manchester sont favorables, mais les demandes de marchandises sont très limitées. Les nouvelles venues des Etats-Unis relativement à la question politique ont produit le meilleure influence sur le marché; les demandes pour la spéculation ont augmenté, les détenteurs se sont montrés fermes et les descriptions américaines ont obtenu une augmentation de 1/8d. Depuis l'arrivée du Caledonia les demandes se sont restreintes et le marché est redevenu calme. Les ventes pendant le courant de la semaine s'élèvent aujourd'hui s'élèvent à 20,340 balles sur lesquelles 4,700 ont été prises par la spéculation.

TABAC.—300 boucauts environ ont trouvé acheteurs principalement pour le commerce, à des prix fort peu élevés.

CEREALES.—Depuis lundi nous avions eu assez bon temps les autres seulement étaient froides et humides, aujourd'hui nous avons eu de la pluie. Les arrivages sont toujours modérés. Les grains étrangers ne sont qu'en très petite demande; les détenteurs néanmoins ne s'en inquiètent guère et nos prix de lundi peuvent être maintenus. La farine d'Angleterre ainsi que celle du pays se maintiennent fermes. La farine américaine à l'entrepôt est à 34 s. par baril, elle est en bonne demande.

HAVRE, le 16 octobre 1841.

COTON.—Cette semaine, les nouvelles venant des E. U. se sont succédées avec rapidité. Le Sylvie-de-Grasse, le steamer Great Western, et le Louis-Philippe, ce dernier n'ayant eu que 16 jours de traversée, nous ont apportées des dates du 16, 25 et 27 du mois dernier, qui ont produit les résultats les plus avantageux sur le marché. Nous avons bien appris que quelques planteurs du Sud avaient à souffrir du mauvais temps, mais l'abondance du stock dans tous les ports d'Europe est telle que cette nouvelle n'a eu que très peu d'importance.

Les transactions depuis notre dernier rapport n'ont eu lieu, à l'exception de ces trois derniers jours, que sur une échelle très modérée. Les nouvelles reçues de l'intérieur sont on ne peut plus favorables, les ventes pour les filatures s'effectuent assez bien, mais vu leur grand approvisionnement il est à craindre que nous n'ayons sous peu une légère diminution dans les prix. Aussi considérablement le déclin d'Angleterre, nous pouvons dire qu'en somme notre commerce est dans l'état le plus satisfaisant.

Les ventes pendant le courant de cette semaine s'élèvent à 6,913 balles, ainsi qu'il suit: du 7 au 14 octobre, 2,968 balles Nouvelle Orléans de 1 06 80 à 1 06, 1,876 Mobile de f. 76 à 104 et 2,769 Upland de 76 à 96. Les importations s'élèvent à 6,0[illegible] balles.

Stock au 15 octobre, 1841—126,000 balles sur lesquelles 125,000 d'Amérique; 1840, 136,000 sur lesquelles 116,000; do; 1839, 80,000 de 60,000 do.

Le 20 Octobre.—En conséquence des nouvelles nouvelles reçues d'Angleterre, notre marché au coton a pris un autre aspect, les ventes quotidiennes n'élèvent, terme moyen à 1,100 bal et aux prix les plus élevés de nos cotes surtout dans les descriptions de bon ordinaire et bon courant qui est celui qui attire principalement l'attention des filateurs. Hier les dispositions à la spéculation se sont plus particulièrement manifestées à la réception des nouvelles reçues du Canada et de New York le 29 du courant par la voie de Liverpool. Nous sommes en attendant le steamer Caledonia qui nous arrivera probablement aujourd'hui ou demain.

TABAC—Une vente de 8 boucauts de la Virginie à l'entrepôt s'est faite aujourd'hui à f. 79, ainsi qu'une autre de 4 boucauts du Kentucky à f. 106 les 50 kilo.

HAMBOURG, le 14 octobre 1841.

COTON.—Nous n'avons pas grand changement à signaler sur notre marché. Les détenteurs sont assez disposés à faire une légère diminution sur les prix pour faire des dernières cotes. Les seules transactions dont nous ayons à faire mention sont une vente de 66 balles Nouvelle-Orléans à 5 1/2 et une autre de 202 de Nouvelle-Orléans à 6 1/2 sch.

LISTE DE NAVIRES

En charge ou partis pour la Nouvelle Orléans.

NEW-YORK.

Navire Wales, Watts, parti le 31 oct.
" North Carolina, Drummond, expédié le 30 oct.
" Britannia, Cook, expédié le 8 nov.
" Arkansas, Dennis, partant le 15 nov.
" John G. Coster, Parsons, parti le 3 nov.
" Orleans, Sears, partant le 4 nov.
" Ocean, Willard, expédié le 9 nov.
" Sheffield, Porter, expédié le 30 oct.
" Huntsville, Mumford, parti le 6 nov.
" Llandover, Parsons, partant le 10 nov.
" Frankfort, Russell, partant le 10 nov.
" Warsaw, Mendell, expédié le 9 nov.
" Nassau, Gillett, expédié le 4 nov.
" Cagston, Patten, parti le 2 nov.
" Milah, Hammond, partant le 10 nov.
" Geneva, Holl, expédié le 4 nov.
" Edmund Perkins, Ingersoll, expédié le 6 nov.
" Ohio, Lyon, partant le 10 nov.
" Merchant, Murphy, expédié le 4 nov.
Barque Florence, Decker, expédié le 30 oct.

PHILADELPHIE.

Navire Chester, Van Dyke, partant le 4 nov.
" Ohio, Hatch, partant le 11 oct.
" Swatara, Davis, partant le 10 nov.
Barque Renown, Watson, expédiée le 30 oct.
Barque Josephine, Johnson, partie le 4 nov.

BOSTON.

Navire Trenton, Manson, parti le 1 nov.
" Rockall, Higgins, parti le 1er nov.
" Carroll, Roger, parti le 2 nov.
" St. Louis, King, expédié le 1er nov.
" Hampden, Spooner, parti le 1er nov.
" Monmouth, Patten, partant le 10 nov.
" Bangor, Olson, expédié le 30 oct.
" Hevre, McKown, expédié le 1er nov.
" Sultan, Burwell, partant le 10 nov.
" Windsor Castle, Glover, expédié le 2 nov.
" Mattakeeset, Taylor, expédié le 3 nov.
" Windsor Castle, Glover, expédié le 2 nov.
" Bengal, Graham, partant le 10 nov.
" Fortitude, Libbey, expédié le 4 nov.
" Hudson, Crosby, partant le 15 nov.
Barque Galilee, Elmer, expédié le 4 nov.
Barque Valhalla, Fletcher expédié le 29 oct.
Barque Mary Ballard, Parkinson, expédiée le 4 nov.

BALTIMORE.

Navire Europeau, McLellan, parti le 6 nov.
Barque Ital Percy, Chase, partie le 2 nov.
Goel. Richmond, Linton, expédiée le 1er nov.

BATH, Me.

Navire Mount-Vernon, McManus, expédié le 30 oct.
" France, Marshall, expédié le 20 oct.
" South Carolina, Owen, expédié le 27 oct.
" Delaware, Patten, expédié le 30 oct.

KENNEBUNCK, Me.

Navire Borahelm, Nason, expédié le 21 oct.

BELFAST, Me.

L'Orande, Nichols, expédié le 27 oct.

THOMASTON.

Navire Larkin, Pressey, laissé Newberne le 21 oct.
" Edwin, Robinson, expédié le 24 oct.
La Catherine, Vesper, expédié le 1er nov.
L'Eliza, Kinney, expédié le 1er nov.

PORTLAND.

Navire Jacob Pennell, Martin, parti le 25 oct.
" Massachusetts, expédié le 29 oct.
" Scotland, Merryman, expédié le 30 oct.
Le Don Juan, Soule, expédié le 1er oct.

PORTSMOUTH, N. H.

Navire Arabella, Rice, expédié le 29 oct.

RICHMOND, Va.

Brick Orleans, parti le 28 oct.
" Creole, Ensor, parti le 28 oct.

CHARLESTON.

Brick Chapman, Thompson, parti le 11 nov.
Brick Howell, Salbiates, parti le 7 nov.

NEWBURYPORT.

Navire Hannah Sprague, Cook, expédié le 30 oct.

CASTINE, Me.

Navire Adams, Gay, expédié le 4 nov.

MIDDLETON.

Barque Osprey, partie le 6 oct.

NEWPORT.

Goel. Barton, Gifford, de Bristol, [illegible].

HAVRE.

Navire Andelle, Gemain, parti le 6 oct.
" Lafayette, Tupeett, partant le 20 oct.
" Oceana, Gray, partant le 15 oct.
" Gov. Davis, Neil, partant le 20 oct.
" Alex. Tousan, Lecoumeur, partant [illegible] oct.
" Franconia, Davis, partant le 15 oct.
" Atalanta, Caillon, partant le 15 oct.
" May Flower, Knight, partant le 15 oct.
" Clari, Caspar, parti le 20 sept.
" Garonne, ——, partant en oct.

MARSEILLES.

Navire Gentleman, Morris.

BORDEAUX.

Navire Vaillant, Giraux, parti le 15 oct.
" Ville-de-Bordeaux, Perrault.
" Chateaubriand, Laborde, parti le 21 sept.
" Union, Lubis, parti le 6 oct.
" Viola, Sprague, parti le 1 oct.
" Bordeaux-Packet, Incornia.

LIVERPOOL.

Navire Sir Colin Campbell, Pennefort, parti le 3 oct.
" Flavio, Coffin, (vu St. Thomas) expédié le 16 sep. dans le dernier port, et devant partir dans 10 jours.
" Tecumseh, Ripley, expédié le 6 oct.
" Strabo, Skeef, parti le 4 oct.
" Lord Maidstone, Taylor, parti le 6 oct.
" Queen, Hosenson, parti le 16 sept.
" Peruvian, Smith, parti le 26 sept.
" Rothschild, Luckett, expédié le 7 oct.
" Pallas, Morris, expédié le 8 oct.
" Courtney, Brown, partant le 26 oct.
" Covenanter, Patterson, parti le [illegible] oct.
" Shannon, Pike, expédié le 7 oct.
" Mahatton, Voor, parti le 20 sept.
" Ontario, Jamieson, parti le 6 oct.
" Dale, Burton, en charge le 6 oct.
" Themis, Brown, partant le 20 oct.
" Chaos, Pratt, partant le 10 oct.
" Maryland.

LONDRES.

Navire Cassandra, Roger, parti le 10 oct.
" Alecto, Whiting.
" Herculean, Cook.
" Tennessee, Wise.
" Aquatnet, Mosher, en charge le 18 oct.
" Maryland, Baine, en charge le 10 oct.
" Stanton, parti le 21 oct.

ANVERS.

Navire Columbia, Robinson, parti le 1er oct.
" Tartar, Nickles, parti le 1 oct.

RIO JANEIRO.

Navire Sobieski, Emerson, parti le 20 sept.

BREME.

Navire Johanna, Menning, parti le 10 sept.
" Diana, ayant touché à Portsmouth le 17 oct.
" Albina, ayant touché à Deal le 5 oct.

GAND.

Le Virginia, Sinclair, parti le 12 oct.

ST. THOMAS.

Navire Flavio, Coffin, partant le 1 nov.

BELFAST.

Navire Wellington, M'Intyre, parti le 8 oct.

GREENOCK.

Navire Scotland, Cunningham, expédié le 17 oct.

CETTE. (France)

Navire Noble, Brown, parti le 4 oct.

CRONSTADT.

Barque Bohemia, Nason, partant le 30 sept.

ST. UBES.

Le Jne Baring, Young, en charge le 30 sept.

HAVANE.

Navire Chatham, Jennings, partant le 15 nov.
Brick Edward, expédié le 21 oct.

DERNIERES DATES.

New York	nov 8	Londres	oct 20
Boston	nov 8	Liverpool	oct 21
Philadelphie	nov 10	Paris	oct 21
Washington	nov 10	Havre	oct 20
Baltimore	nov 10	Bordeaux	oct 11
Charleston	nov 13	Marseille	oct 11
Vera-Cruz	oct 27	Cadix	oct 11
Pensacola	oct 3	Havane	octo 31
Mexico	oct 14	Tampico	nov 12

☞ La barque J. H. Adami, de Brême, ayant obtenu un permis de cinq jours, les chargeurs sont invités à retirer leur permis et à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée avant l'expiration de ces cinq jours, faute de quoi elles seront envoyées aux magasins de la douane.

☞ Le navire LAWRENCE, capt. Brown, de Hambourg est maintenant en déchargement vis-à-vis de la [illegible]. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises avant cinq jours, faute de quoi, elles seront envoyées aux magasins de la Douane.
19 nov L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

☞ Le navire SEVERN, capt. Porter, du Havre, s'est transporté au Water-Works, au 3me Port [illegible] Municipalité.—Il est maintenant en déchargement. Les consignataires sont invités à retirer leurs marchandises avant l'expiration de cinq jours.
19 nov LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune.

☞ Le navire l'Edouard, venant de Bordeaux, commencera son déchargement jeudi 18 courant. Messieurs les consignataires sont priés de retirer leurs permis et prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.
17 nov C. DUFOUR.

☞ Aucune dette contractée par l'équipage du navire Edouard venant de Bordeaux, ne sera payée par le capitaine ou les consignataires du bâtiment.
17 nov C. DUFOUR.

FONDS de Café à vendre, [illegible] St. Bernard [illegible].
16 nov—6 [illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 21 NOVEMBRE 1841.

L'AMBASSADRICE,

Opéra en 3 actes, de Scribe et Auber.

LA FAMILLE DE L'APOTHICAIRE,

Vaudeville en 1 acte.

THEATRE ST. CHARLES.

Vendredi, 19 novembre 1841.

Le spectacle commencera par les exercices du CHEVAL CHAMPION.

Suivis d'une scène mythologique intitulée: L'ETOILE DU SOIR.

Le spectacle sera terminé par

LE MATELOT ABANDONNE ET SON CHIEN.

Dans lequel Mr. et Mme Green, [1re représentation] le CHIEN DE MONTARGIS.

THEATRE AMERICAIN.

RUE POYDRAS.

Pour l'ouverture.

SAMEDI 20 Novembre.

Le spectacle commencera par L'HERITIER SUIVANT LA LOI,

Suivi d'une danse à la mode par Miss Johnson.

Le spectacle sera terminé par

LES AMOUREUX SUISSES.

☞ Avis préalable sera donné des exercices de la troupe équestre.

☞ Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie; le spectacle commencera à 7 heures précises.

A. B. ROMAN,

GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

AU Juge de la Paroisse de St. Martin.—Au juge de la Paroisse de Ste. Mary.—Au juge de la paroisse de Lafayette, et à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que par la démission de l'honorable B. C. Crow, sénateur du comté des Attakapas, un siège dans le Sénat de l'Etat de la Louisiane est devenu vacant; c'est pourquoi j'émets cet écrit annonçant qu'une élection aura lieu dans les paroisses composant le district des Attakapas aux lieux et places habituels d'élection, le lundi, cinquième jour de novembre prochainement, et lundi, quarante suivant, à l'effet de remplir la vacance occasionnée comme il est dit ci-dessus, et que ladite élection sera conduite conformément à la loi.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le deuxième jour de novembre de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante et une et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixante-sixième.

(Signé) A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur:
(Signé) LEVI PEIRCE,
Secrétaire d'Etat.

8 nov

BAZAR PARISIEN.

Encoignure Royale et du Maine.

M. NORMANDIN a l'honneur de prévenir qu'il mettra en vente, samedi 20 courant, les marchandises qu'il a apportées de France.

Dans son voyage de France, il s'est mis en relation directe avec les premières maisons de Paris, ce qui lui permettra d'offrir de très grands avantages sur tous les articles, tant pour la qualité que pour les prix.

Il a ajouté cette année plusieurs articles pour dames, en lingerie et nouveautés, dont on verra, votre la supériorité en vérifiant son magasin. Jaloux de conserver la confiance qu'on lui a accordée jusqu'à ce jour, il redoublera de soins et de surveillance à l'exécution des ordres qu'on voudra lui donner.

Ses rapports avec les meilleurs journaux de modes de Paris, dont son frère est un des collaborateurs, lui donne l'avantage de recevoir presqu'aussitôt leur apparition en France, tous les changemens qui se feront dans les coiffures. M. Jullien, chargé spécialement de cette partie, est depuis longtems connu au courant de tout ce qu'il y aura de nouveau.

Les nombreux élèves, confiseurs, qu'il a fait depuis qu'il dirige seul sa maison feront apprécier la nouvelle méthode qu'il a adoptée.

Ses salons de barbes et coupes de cheveux, sont assez renommés pour la propreté et les soins qu'on porte aux clients; néanmoins il ne négligera rien pour le confortable de ceux qui les visiteront.

Un jeune homme qui l'a amené de Paris et qui a travaillé dans les salons les plus renommés, justifiera son désir de satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

NOMENCLATURE DES MARCHANDISES.

Objets de Dames.

Bonnets de tulle, de mousseline, guenillère en laine, de chenille, échuses, [illegible], cols brodés, manchettes, cordelières, gants, [illegible] [illegible].

Objets pour hommes.

Chapeaux de soie et paille, bas de laine grecques et velours, de tapisserie, bretelles, gants, bas de soie, [illegible] [illegible].

[illegible] Parfumeries de Lubin, [illegible] [illegible].

JEAN NORMANDIN frère.

EMPLOI DE COMMIS DEMANDE.—Par un jeune homme possédant les langues française et anglaise, connaissant la tenue des livres et habitué à la besogne d'un comptoir.
Il pourra fournir les meilleures références.
S'adresser par lettre au bureau de cette feuille aux initiales A. S. D. 19 n—1

ON demande à louer un nègre, bon domestique de maison et entendu au service de la table, s'adresser rue Royale No. 164, entre St. Louis et Conti. 19 n

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils viennent de recevoir par les navires Taglioni et Louis XIV venant du Havre, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES FRANÇAISES, telles que:
Soieries en toute qualité,
Mousselines de laine do,
Crêpe rachel do,
Robes foulards,
Broderies en tout genre,
Bonnets en chenille, et à la renaissance,
Fichus en velours et en soie, assortis,
Chales indoux, de en satin,
Do cachemire français,
Do Thibet 6/4 et 7/4,
Do do laine, à large bordure 6/4,
Do Mérinos 6/4, 6/4, 7/4 à broche,
Do broché en tout genre,
Do Tartan 6/4, 6/4, 8/4,
Velours en couleur et noir,
Des foulards corah,
Mérinos en couleur,
Parapluies et parasols assortis,
Gants de peau en tout genre,
Do Filet Egyptien et autres,
Dentelle noire et blanche, assortie,
Mouchoirs bordés brodés, à la rivière, de en couleurs,
Mouchoirs Madras,
Casquettes d'enfans en tout genre,
Cabotte do do
Cravatte satin broché,
Do de mérinos et cachemire brodé,
Couvertures en molton pour enfans,
Vestes pluches, tricottées,
Et en magasin, un assortiment général d'autres marchandises qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés chez L. VALLEE & Co.
Encoignure Dumaine et Royale et Ste. Anne et Royale
10 nov—15

AUX habitans et autres—Reçu par le nav. Martha Washington, deux ânes de Malte garantis pur sang, ayant 14 mains de haut, en bon ordre. Pour plus amples informations, s'adresser à ALEX. GOW,
10 nov 20, Bienville.

AUX AMATEURS DE BEAUX GILETS.

LOISON & SILVESTRE ont reçu aujourd'hui un superbe assortiment de:
Gilets cachemire,
Gilets cachmir croisés,
Gilets velours noir et écossais,
Gilets satin noir,
Gilets soies diverses,
Pantalons casimir clair,
Paletots drap clair, etc.
19 oct 30, rue Chartres

PIQUE blanc pour gilets—1 balle piqué blanc pour gilets à vendre par
19 nov LOISON & SILVESTRE, 30 Chartres.

FER—50 tonneaux fer de Suède en débarquement de la barque J. H. Adami, à vendre par SCHMIDT & Co.
19 nov 20, rue Bienville

FARINE—1000 barils nouvelle farine, 600 desquels sont d'une seule marque, à vendre par
19 nov M. A. ROBITAILLE, 77, Commerce.

PORC—50 barils mess à l'inspection, à vendre par
19 nov M. A. ROBITAILLE, 77, Commerce.

GARDE FEU, Chenets, Pelles et Pincettes, entièrement reçu, à vendre par W. A. RYAN,
19 nov 40, rue de Chartres.

USTENSILES de cuisine de toutes descriptions en grande quantité, à vendre par W. A. RYAN,
19 nov 40, rue de Chartres.

POELES—Une grande quantité de forme à la mode, à vendre en magasin, et posée à la minute, à vendre par
19 nov W. A. RYAN, 40, Chartres.

PLOMB—1500 saumons en débarquement du navire Chieftain, à vendre par JOHN R. SHAW,
[illegible] 94, rue Poydras.

AVIS AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

A VENDRE à bas prix quelques caisses chapeaux soie pour 6 [illegible] J. CEVALMONT,
19 nov—3 [illegible] rue de Chartres, encoignure Bienville

BŒUF—230 barils à vendre par J. LANDIS & Co.
19 nov 46 Poydras

BAINS DE LA BOURSE ST. LOUIS.

AVIS—Le public est informé que l'ouverture des bains se fera [illegible] 20 du courant: les personnes qui désireront en faire usage soit par abonnement soit autrement y trouveront toute espèce de commodités; le tout sera tenu dans la plus grande propreté.

PRIX:
Bains simples.... 50 cts.
Bains complets.... 75
Par abonnement 12 bains simples.... $4
" " 12 de complets.... 7 50

N. B. Pendant l'hiver les bains seront ouverts depuis 7 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, et en premier mars précisément depuis 6 heures A. M. jusqu'à 10 P. M.
Les pièces de dix seront reçues. 18 nov—3

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

LE soussigné arrivant de France, offre à vendre à des prix modérés:
Œuvres complettes de d'Argentreau,
do do du Chancelier de Thos,
do do de Merlin,
do do de Duranton,
do do de Sirey,
do do de Toullier,
do do de Troplong,
do do de Dalloz,
do do de Pothier.
Journal du Palais, depuis 1790 à 1841.
Traités [illegible] du Conseil d'Etat.
[illegible] Codes par St-Joseph,
[illegible] de Justinien.

MEDECINE ET HISTOIRE NATURELLE.
[illegible]
Dictionnaire des Sciences Médicales.
do de Médecine et de Chirurgie.
Matière médicale [illegible] 2 vols.
[illegible]
[illegible] Leçons sur les maladies des yeux.
[illegible]
[illegible]
19 nov—6 ALFRED MOREL, [illegible].

VENTES DE SHERIF.

John Hughes vs. Washington Morton.

COUR DE DISTRICT.—No. [illegible].—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St-Louis entre les rues Chartres et Royale, jeudi 9 décembre 1841, à midi;

Une certaine portion ou morceau de terre situé à Bonnegarville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis la ville de la Nouvelle Orléans, et formant partie du lot No quatre dans l'îlet No [illegible] [illegible] de Pierre Robert Alfred Walker, et de l'autre [illegible] pied anglais [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations &c. qui s'y trouvent dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

J. L. THIELEN,
19 nov. shérif de la Cour de District.

Christian Hubline vs. Norbert Ballieux, h. c. l.

COUR DE DISTRICT.—No. [illegible].—En vertu d'un alias writ de fieri facias me adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi, 24 décembre 1841, à midi;

Deux certaines lots de terre situés dans cette ville, désignés par les Nos. trente-six et quarante cinq, sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur géneral de cet Etat, daté le 7 juillet 1830, déposé dans l'étude de Théodore Tanneau, notaire public de cette ville, et mesurant, au pied américain, comme suit, savoir:

Le lot No. 36 forme un triangle à l'encoignure des rues Hôpital et Tonti, et mesure 13 pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur 40 pieds de face à la rue Tonti et le No. 45 mesure 21 pieds de face à la jonction de la rue Esplanade et du chemin du Bayou St. John, 73 pieds de face à la rue Esplanade, [illegible] pieds de face au chemin du Bayou St. John, et [illegible] pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Barthélemy Fontenelle tout décrit plus amplement d'après un acte passé pardevant Eugène Bernonien, notaire public, en date du 9 juillet 1832.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

20 nov—4 J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Marc Fouché Conget.—Vente par le Register des Testaments—Mardi trente novembre 1841 à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 15 novembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Marc Fouché Conget,

Cinquante neuf actions dans le capital de la banque des Améliorations.

Conditions—Comptant.

16 nov W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

SUCCESSION de E. S. Robins.—Vente par le Register des Testaments—Samedi vingt Novembre 1841, à quatre heures P. M. au numéro 60 rue du Camp, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 Novembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de E. S. Robins:

Les effets mobiliers appartenant à ladite succession.

Conditions comptant.

19 nov W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Thomas Walleys a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Otto Tory, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

19 nov W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Fox.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Ann Fox exécutrice testamentaire de la succession de Bernard Fox, décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds être ensuite répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

19 nov W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que André D. Doriol a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Guillaume Voisin, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

19 nov W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Irwin.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Daniel E. Colton, curateur de la succession de John Irwin, décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre les mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

19 nov W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

PAR LE MARSHALL.

L. Henry vs. J. F. Girod.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Prevel, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 20 Novembre 1841, à dix heures du matin, sur les lieux à Milneburg,

Le contenu d'un café, saisi dans cette affaire.

Conditions comptant.

19 nov CHS. CLAIBORNE, marshal.

A. Bell, à eux vs. H. Greund

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable A. Le Neuville, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'ai ouvert en vente publique le 20 de novembre 1841, à midi, à mon magasin de dépôt, Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,

Un lot de meubles, saisi dans cette affaire.

Conditions comptant.

19 nov CHS CLAIBORNE, marshal

L. A. Barb vs. E. Johns, capitaine des Dragons de la Louisiane.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable H. J. Conley, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 20 de novembre 1841, à midi, à mon magasin de dépôt, Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti, un lot d'accoutrement militaire, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

CHS. CLAIBORNE, marshal.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de prendre la location de la salle St. Louis, où il tiendra le même genre de salle que précédemment.

L'ouverture de la Salle sera faite le même jour que celle du grand hôtel St. Louis, tenu par M. Hillard. A l'avenir la salle sera disposée de manière à y recevoir les sociétés particulières qui voudraient y faire usage. Elle pourra aussi être livrée aux personnes qui voudraient y donner des Concerts. 16 nov—3

CAFÉ DE PARIS,

RUE ST. LOUIS EN FACE LA BOURSE.

LE RESTAURANT du Café de Paris sera ouvert à partir de jeudi 18 novembre courant. Le propriétaire de cet établissement, (dans l'espoir que le public voudra bien continuer à son successeur son patronage) n'a rien négligé pour que la cuisine et le restaurant soit remarquables à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront lui accorder leur bienveillance. 16 nov—6.

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS.

1 rue Royale,

Entre Conti et St. Louis.

CETTE institution dirigée par MM. Bertus et Devoti est ouverte. Les leçons de Classe auront lieu les lundis, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières seront données jusqu'à 6 heures du soir ou à domicile des élèves ou à l'académie.

Les pas et figures les plus modernes seront enseignés.

COURS DE DANSE.

MR. EUGENE, ex professeur de danse à Paris, l'un il est arrivé l'année dernière, a l'honneur d'offrir ses services aux chefs de famille de cette ville. Sa méthode brève et simple lui met même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale, No. 31.

Références:
MM. N. BIBENT, 31, rue Royale,
CHAUCHON & LEROY, Vieux-Bassin.

29 oct—1m.

LIBRAIRIE FRANÇAISE

103, RUE ROYALE.

R. STE. ROSE, successeur de E. FREMAUX, prévient ses abonnés de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de romans nouveaux des meilleurs auteurs, livres élémentaires, et un joli choix de livres de prières, papier, registres et fournitures de bureaux etc., etc. 11 nov—6

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés à des prix très modérés.
400 barils raisins vers de Malaga, garantis en bon état.
450 caisses raisins sous R. M. VALETON & co,
19 n Encoignure Royale et Douane.

AVIS.—MM. Didier Dreux, Victor Denoix, Vasseret, Letellier, Letorey & Armand, Campardon, Mlle. Bouget, M. F. Bouais, ayant des marchandises à bord du Taglioni, sont invités à s'adresser au comptoir du soussigné pour recevoir leurs marchandises.
19 nov LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune.

A VENDRE en débarquement des navires Edward et Creole; venant de Bordeaux,
130 barriques vin rouge, Medoc, divers crûs.
400 caisses do do do
18 barriques do do do
100 1/2 do vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
200 caisses do do do
30 1/2 pipes Cognac, Dupuy,
10 do do 1819,
400 paniers Anisette, Champion,
100 do huile d'olive, sup. fine,
1 caisse eau de fleurs d'oranger,
20 do de sardines à l'huile,
30 do de Petits pois,
2 balles vermicelle,
1 do macaroni,
300 milliers bouchons fins,
4 balles papier à lettre.
AUSSI
10 malles chemises de couleur, Mulhouse, à jabots et façon américaine, par FRED. BOSSE,
19 nov 36, Vieille Levée.

BOTTES, souliers et brodequins à vendre à bas prix par
19 nov FROST & Co, 8 rue du Canal

ANCRES et cables—En débarquement du navire Swanton de Liverpool, 3 cables en fer 75 brasses de 1/2 6/8, 7/8 et 1 pouce, 17 ancres pesant de 140 à 2400 lv. à vendre par PRIESTLY & BEIN,
19 nov 19, Nouvelle Levée

A VENDRE

La maison en briques et à deux étages maintenant occupée par le soussigné, située rue Bourbon entre les rues Bienville et Conti. Cette maison construite de matériaux choisis est bâtie sur un terrain ayant 42 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces, 6 lignes de profondeur. La maison principale contient deux salons au rez-de-chaussée, trois chambres à coucher et une chambre à bain au premier, et quatre chambres à coucher au 3me étage. Les dépendances sont aussi bâties en briques et contiennent une cuisine à étages contenant cinq chambres à domestiques, office, cave, et chambres à repasser. Il y a aussi une écurie et remise à étage, une très grande cave et l'eau des water works. Les personnes qui désireraient acheter peuvent visiter la propriété en s'adressant au soussigné qui accordera les termes et crédit les plus avantageux.
[illegible] nov—1mos AUGUSTE ST. MARTIN.

AVIS.

MADAME MONTILLY a l'honneur d'annoncer au public, et particulièrement aux membres de famille qu'elle vient de transporter rue Royale 279, PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES qu'elle a dirigé pendant huit ans rue St-Louis, 36.

Le nouveau local où elle vient de s'établir, offrant le précieux avantage d'être convenablement situé pour le calme et le silence nécessaires aux études, et ne laissant rien à désirer sous le rapport de l'étendue et de la salubrité, elle peut désormais y admettre à demeure quelques jeunes personnes de plus, entre les externes que les parents pourront envoyer.

Dans cette institution, le Cours comprend:

LA LECTURE, LA GEOGRAPHIE,
L'ECRITURE, LA MYTHOLOGIE,
L'ARITHMETIQUE,
LA LANGUE FRANÇAISE, L'HISTOIRE ANCIENNE
ANGLAISE, " MODERNE,
LA MUSIQUE.

La LANGUE ANGLAISE y est enseignée par un très bon professeur [illegible] [illegible].

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. E. TRICOU

Henry Walton contre ses créanciers.

IL sera vendu le vendredi 19 novembre 1841 à 10 heures du matin, rue d'Orléans entre Royale et Bourbon, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 6 novembre 1841, le fonds de magasin et les meubles, cédés par Henry Walton à ses créanciers.—Conditions comptant.
8 nov—3

PAR E. TASTET.

133 rue de Chartres

IL sera ajouté à la vente de ce jour un bel assortiment de robes de mousseline de laine mouchoirs de madras, mouchoirs de soie et de coton, pantalons de casimir, vestes, cravattes, &c.
Conditions comptant. 19 nov

MONSIEUR L. BINO-RE a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il fera l'ouverture de ses nouveautés jeudi prochain, 18 courant, rue de Chartres, No. 77, ci-devant magasin de Messrs. Bordères et Cie.
17 nov—3

G. THOMAS prévient les dames de la Nouvelle-Orléans qu'il fera l'ouverture de ses modes et nouveautés Jeudi 18 du courant, dans son magasin rue Condé No. 84. 18 nov 6

NOUVEAUTES POUR HOMMES ET FEMMES.

Le soussigné, arrivé de France sur le navire Taglioni, offre à vendre en gros et en détail à son magasin, rue Royale No. 257, un assortiment complet d'articles de Paris pour Dames, tels que: soierie et mousseline de laine pour robes, chapeaux de soie et en velours, chales cachemire, mousseline de laine et en soie, écharpes noires et façonnées en couleur, corsets sans couture, gants noirs et de couleur en peau et à filets, mitons, fichus, mouchoirs de batiste, en relief, bonnets, manchettes, montres et chaines d'or, colliers de grenat, et divers autres colifichets du dernier goût.

Pour hommes:—Paletots draps façonné et unis, habits, redingottes, surtouts, pantalons, gilets de dessous, de laine, de soie, en satin noir, brodés et en couleur, de cachemire brodés, cravates et écharpes satin façonné et brodé, bretelles, chemises, parapluies, gants de chevreau, gants et en couleurs de fantaisie.

Aussi:
12 malles crême de Perse,
600 douzaines mouchoirs français imitation Madras,
60 douz. chapeaux soie sup. fins de Planed et autres.

AVIS AUX CORDONNIERS.

100 douz. de veaux cirés, 100 do de maroquins noirs, 100 do de têtes de veaux, 100 do de tigre de bottes et de bottines, 60 do de veaux vernis. L. P. SINDOS,
8 nov—14 257, rue Royale

POUR GALVESTON (Texas).

Pour samedi matin, 21 novembre à 10 heures.

Le splendide steamer NEW-YORK, capitaine J. Wright, partira positivement comme il est dit ci dessus; pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Bienville ou à BOGERT & HAWTHORN,
16 nov 63, rue Gravier

POUR ST. LOUIS ET ALTON.

Le steam-boat MADISON, capitaine Robert J. Freeland, est maintenant prêt à recevoir du fret et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW, 94, Poydras
19 nov

POUR ST. LOUIS, ALTON et tous les lieux intermédiaires—Le beau bateau à vapeur ORONOKO, capt. Poyles, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira samedi 20 novembre. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à
17 nov BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

POUR MILLSPOINT, RANDOLPH ET MEMPHIS.

Le steamer CONSTELLATION, capitaine Chollwell, ayant été sur le chantier pour réparations, reçoit maintenant son fret et partira samedi 20 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord le long du warf ou à
E. & F. T. PRESCOTT
16 nov 18, rue du Canal

POUR ST. LOUIS—Le steamer ST. LOUIS, capitaine Jos. M. Couvers, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira positivement mardi 23 du courant, à 10 heures. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Lafayette ou à
16 nov JOHN R. SHAW & Co, agens, 30 Poydras

POUR BORDEAUX

Le beau brick de première classe AMERIKA, capitaine Stephenson, ayant presque toute sa cargaison engagée, partira du 1er au 5 du mois prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis de la rue du Quartier, ou à HERBAULT FRERES,
19 nov 70, rue Bienville.

POUR TAMPICO.—(Positivement samedi prochain.)—La goëlette fine voilière DORIC, capt. Rathford, partira sans faute samedi 20 du courant. Les passagers sont avertis de se trouver à bord ce jour-là.
18 nov F. TIO, rue Ste. Anne.

POUR BALTIMORE—Le navire TIPPECANOE, partira positivement le 30 du courant. Pour le reste 10 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à G. BEDFORD & BECK,
19 nov 36, rue de la Douane

POUR BOSTON—La barque CASPIAN, capt. Billings, a besoin de 100 balles de coton sur son pont. Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. BEDFORD & BECK,
36 rue de la Douane

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot SEALION, capitaine David Hare, partira jeudi le 24 novembre. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord en face le chemin à Coulisses, ou à S. & J. P. WHITNEY,
17 nov 73, rue du Camp

A FRETER pour un port de France, ou à vendre—Le beau navire AUGUSTA du port de 500 tonneaux doublé et chevillé en cuivre à New-York en octobre dernier, ce navire a son gréement tout neuf et peut entreprendre n'importe quel voyage ayant été tout complètement réparé à New-York. S'adresser au capitaine Boyer, à son bord, vis-à-vis la première municipalité ou chez PALMER & JOHNSTON.
17 nov—4 Rue de la Levée près de l'hôtel de la Marine

POUR LE HAVRE.

Le navire français de première classe LOUIS XIV cap. Jugé, ayant un superbe aménagement, sera expédié sous peu. Pour le reste du fret, 300 balles de coton ou passage, ayant de splendides aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
16 nov—15 T. DENARD Jnr. No 13 Bank Place

POUR VERACRUZ—La goëlette WATERWITCH, capitaine Aymé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
15 nov 55, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe TAGLIONI, capitaine Burgers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et arrêté à bord, partira le 1er décembre prochain. Pour le reste du fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
16 nov CHEVREMONT & Co 35, Royale.

BARQUE SUSANNE, POUR BORDEAUX

Quelques passagers pourront être fort bien logés à bord de ce navire qui partira positivement le 30 du courant. S'adresser au capitaine à bord aux quais du haut de la seconde municipalité ou à
11 nov N. N. WILKINSON, 96 Gravier

WHITMAN & M'NAIR,

ENCANTEURS,

No. 29, rue St. Charles, encoignure Commune.

Vente de marchandises en magasin tous les Lundi, Mercredi et Vendredi. 17 nov—30.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO, ATENCION!!!

La compañía se reunirá el Viernes 19 del corriente à las nueve y media de la mañana en el paraje acostumbrado, con casaca y pantalon de paño y armamento completo. Esta reunion tiene por objeto el celebrar el aniverso de la fundacion de este cuerpo. Se recomienda à los miembros activos el mayor aseo, tanto en el uniforme como en las armas, por que deberán tirar al blanco, dados los fusiles estar bien corrientes.

Hay dos premios à ganar, el primero tiro de cabeza y el segundo centro de blanco, los que serán premiados con distinciones adecuadas al dia de la formacion de la compañía.

El Capitan espera, que los miembros honorarios de quien la compañía ha recibido y recibe sus buenos servicios, tendrán à bien hallarse à las once en punto del mismo dia, en la calle de Conde entre du Main y S. Felipe morada del dicho, para de alli pasar abordo del vapor conductor al lugar destinado para el rancho.

Nueva Orleans, 16 de noviembre 1841.

De orden del Capitan,
FRANCISCO SOLER,
17 nov Sargento primero.

GARDES D'ORLEANS ATTENTION.

Conformément aux ordres du Brigadier Général, la compagnie prendra les armes Dimanche, 21 courant, à 9 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

Grande tenue d'hiver, rendez-vous, Place St-Antoine.

Par ordre du capitaine,
ANTOINE DUBUC,
Sergent Major.

N. B.—Les sergents sont requis de passer immédiatement leurs ordres, et notifier en même temps les membres de leur escouade, de se pourvoir de cartouches à balle. 19 n

INSTITUTION DE DEMOISELLES.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Encoignure Bienville et Remparts.

Dirigée par

MADAME A. DESRAYAUX,

Successeur de Madame Leiris.

MADAME LEIRIS, retirée en France depuis la cession de son établissement, est, depuis environ un an, remplacée pour la direction générale par Madame DESRAYAUX, [Miss E. Nelson, de Londres]; et pour la Direction spéciale de l'enseignement supérieur, par Mr. A. DESRAYAUX, précédemment professeur à Paris.

Langue Anglaise, Histoire, Géographie, Musique. — Madame Desrayaux.

Langue Française, Histoire Générale, Histoire de France, Littérature, Arithmétique, Eléments de Géométrie et Algèbre, Physique et astronomie. — Mr. A. Desrayaux.

La musique, depuis longtemps florissante dans cette école, y est cultivée avec un soin particulier: un cours de musique vocale pratique d'après la méthode du conservatoire de Paris.

Des examens publics ont lieu (de novembre en avril) dans le courant de chaque 1er samedi du mois.

Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix. 19 oct—12 [illegible]

LES ECOLES PUBLIQUES.

3ème Municipalité, rue de la Victoire près la rue Marigny,

SONT maintenant ouvertes pour recevoir des enfans de deux sexes.

☞ Pour admission s'adresser à
S H Wm FREREТ, maire,
S. H. G. Y. BRIGHT,
Recorder, 3ème. municipalité
Ou à un des membres du comité des écoles.

18 nov—3t, 13,16,19 G. W. HARBY, principal.

AUX HABITANTS, AUX TONNELIERS, AUX CHARRONS, &c.

LE soussigné a à vendre à son chantier vis-à-vis la Cour de Paroisse de la ville de Lafayette, à bon marché pour du comptant, savoir:
50000 cerceaux de hickory, pour boucauts
20000 do pour tierçons do
50000 do pour barils do
10000 douves pour pipes, boucauts et barils,
10000 voliges de 4 pieds,
1000 jantes de roues et dray,
300 paires brancarts pour charrettes et drays,
Essieux et autres pièces de charrette.
21 oct—1m. MORTIMER TURNER

ADOLPHE MAZUREAU, notaire public, a transporté son étude au no. 67, rue Royale, entre les rues Bienville et de la Douane. 4 nov—15

PLANCHES de Cypre à vendre—Un grand assortiment de planches de Cypre, coupées à la saison, à vendre à bas prix par les soussignés. Les ordres laissés chez Messrs. White & Co., rue Gravier, No. 100 ou au chantier de [illegible] seront promptement exécutés par
[illegible] B J WHITE.

AVIS

DEUX demoiselles désirant travailler dans les modes s'adresseront de l'emploi chez Mme. DUBALEN, rue Royale, No 196. 17 nov—3

AUX DAMES—On demande de l'occupation à une dame, bien qualifiée, parlant anglais et français, ayant l'habitude de travailler dans un magasin de modes. S'adresser au bureau de cette feuille. Mme. B. F. WAYMOUTH,
17 nov—3 8, Canal.

A LOUER—Le magasin rue des Magasins. [illegible] maintenant occupé par MM. [illegible] Fulton & Co. S'adresser à la [illegible]

[illegible] JULES DOBAT.

[illegible] W. F. HAYDEN, Secrétaire

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT

LA vente de la propriété du faubourg Tremé, Marigny et autres terrains du faubourg Marigny, qui devait avoir lieu à la Bourse de la Cité, jeudi 18 du courant, est renvoyée à samedi 20 novembre 1841.
Voir les plans à la Bourse. 19 nov

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi 20 novembre 1841, à 10 heures, rez-de-chaussée, au bureau, Place de la Bourse entre St. Louis et Conti,
Un lot de meubles consistant en tables à dé ouner et une table de 36 couverts, armoire, vases, [illegible] &c.
Conditions—Comptant. 19 nov.

VENTE DE MEUBLES.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Jeudi, 25 du courant, à 10 heures du matin, au No. 246, rue Tchoupitoulas, entre les rues Julie et St. Joseph,
Un fonds de magasin de Meubles, consistant en bois de lit, armoires, bureaux, tables, chaises, &c.
Conditions—Pour toute somme au-dessous de $1 0.30 jours, au-dessus de $300, 60 jours au dessus de $300 9 jours et au dessus de $400, quatre mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur. 19 nov. 6

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi 20 du courant, à 10 heures du matin, rue du Canal, en face de la Douane,
13 barils lard en débarquement,
7 boucauts jambons de choix [illegible],
14 barils huile de lampe &c. 19 nov

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, mardi 23 du courant, à 11 heures du matin, au magasin de M. B. Lacoste, rue Royale, No 103,
8 services porcelaine dorée riche, [illegible],
400 Barriques de vin rouge, Montferrand, St. Emilion No 1, St. Julien Médoc et Château Margaux, de 1834 à 1839.
140 Caisses vin rouge, St. Emilion, St. Julien Médoc, Gruaud Larose, Château Margaux, Château Laffitte, de 1830 à 1832.
60 Caisses vin blanc de Sauterne et Barsac, 1834.
50 Paniers anisette surfine de Champion.
Les conditions qui seront avantageuses, seront connues au moment de la vente. 19 nov

PAR H. J. DOMINGON.

Vente positive pour cause de départ.

IL sera vendu le jeudi 25 novembre, à midi, dans le magasin rue St-Louis, No 36, entre les rues Royale et Bourbon,
1807 Caisses ou paniers vins fins de diverses qualités Bordeaux, Hermitage, Champagne, [illegible], liqueurs fines et assorties, draps français ou pièces [illegible] vers autres articles etc.
Conditions, à la vente 19 n—19 20 22, 24 et 25

PAR E. M. SYKES.

Cargaison du brick Dosta, de Malaga

IL sera vendu samedi, 20 du courant, à 10 heures du matin, sur la Levée, entre le marché à la viande et aux légumes, la cargaison du brick Dosta, consistant en, savoir:
Caisses de raisins sous MR.
1/2 do do do,
1/4 do do do,
Caisses de citron,
Pots de raisins verts;
1/2 do do.
Tambourins, 1/4 et 1/2 de figues.
Conditions, à la vente. 19 nov

Vente annuelle de vins de choix,

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan mercredi 24 du courant, à onze heures A. M. aux magasins de A. & J. DENNISTOUN & Co., encoignure de la Douane et de la Nouvelle Levée, une grande partie de vin de choix directement importés, se composant de madère, vieux L. J. London dock, sherry, Porto et vin du Rhin, champagne de qualité supérieure, vins rouges et autres vins en caisses et en futailles.
Aussi—8 poinçons whiskey d'Irlande, vieux de 4 ans et d'importation directe.
La vente des vins ci-dessus mérite l'attention du public. Pour les conditions de la vente, voir les catalogues. 8

PAR A. D DURIOCOURT encanteur.

MARDI, 23 novembre 1841 à 11 heures du matin, il sera vendu l'esclave nommée FRANÇOISE, mulâtresse âgée d'environ 27 ans un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec sa fille nommée Innocente, âgée d'environ 3 ans.
Conditions—1/4 comptant et le reste 6, 12 et 18 mois de crédit. 19 nov—6

PAR R. B. SYKES.

Plomb! Plomb! Plomb!

IL sera vendu vendredi, 19 du courant, à 4 heures P. M. au magasin de M. Charles Doubs, rue Poydras, No. 46 380 saumons plomb Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, avarié à bord du steamer Trapper, et rembarqué à bord du trompeur Preemption, vendu pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 18 nov

PAR E. TASTET.

133, rue de Chartres.

Vente par cause.

IL sera vendu vendredi 19 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan:
Un grand assortiment de marchandises sèches telles que: indiennes, flanelles, toiles blanches et écrues, bas, foulards et hosery &c.
Aussi: brodequins, bottes, pantoufles à habits confectionnés.
Conditions à la vente. 17 nov

Grande vente par cause de marchandises de goût,

PAR VINCENT ET DE FERIET

IL sera vendu vendredi prochain 19 du courant, à 10 heures, au magasin de MM. Wm. Frost & Co. rue de la Levée No. 48:
QUATRE CENT CINQUANTE colis de marchandises de goût, consistant en:
50 caisses indiennes d'automne, riches, différentes qualités,
100 balles et caisses toile blanche et écrue,
100 caisses habits confectionnés,
300 do bottes, souliers et brodequins.
Conditions à la vente 16 nov

PAR H. J. DOMINGON.

Vente positive sans réserve pour cause de départ

IL sera vendu samedi 20 novembre, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
Deux maisons et deux lots de terre situés dans le faubourg Marigny, [illegible] [illegible].
Conditions—[illegible] comptant, sur chaque maison, le reste à [illegible] [illegible] actes de vente par devant [illegible] 11 nov—1

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu Samedi, 20 novembre 1841, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
Un lot de terre situé au faubourg Marigny, ayant 40 pieds de face à la rue St. Antoine sur 110 pieds de profondeur, entre les rues d'Amour et des Bons Enfans, avec [illegible] [illegible].
[illegible]
Conditions—1/3 comptant, et le surplus à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les personnes qui désirent faire un placement avantageux sont invitées à examiner cette propriété avant la vente. 12 nov—11, 15, 18, 19 et 20

PAR P. E. TRICOU.

EN vertu d'un jugement rendu sur action de partage par la Cour du Premier District judiciaire de cet Etat, dans la cause No. 20143 du dossier général et aussi en vertu du consentement unanime de toutes les parties intéressées, et sous la direction de Messrs. Elisée Léon Bernard & Jean Baptiste Lepretre commissaires nommés à cet effet,
Il sera vendu à l'encan et par [illegible] Mercredi le premier Décembre prochain 1841, et jours suivants, à midi précis, au local de la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres—sans réserve:
Une terre ou habitation, située en la paroisse St. Bernard, à environ deux lieues de la Nouvelle-Orléans, et du même bord du fleuve, connue sous le nom de Versailles, ci-devant habitation Delaronde, bornée d'un côté par la propriété de Mr. Antoine Bienvenu père, et de l'autre par la ci-devant habitation de Mr. Pierre Lacoste, la dite terre de Versailles ayant douze arpents de face au fleuve sur toute la profondeur et ouvrant de degré; et à 40 arpents de profondeur, ouvrant de plus d'environ neuf arpents sur une ligne qui se dirige vers l'est et qui changeant ensuite de direction, court en profondeur Nord trente minutes Est.
Cette terre ou habitation sera vendue par îlets depuis le No. 1 jusqu'au numéro dernier, et aussi par quelques parties d'îlets conformément au plan dressé par Mr. Joseph Pilié arpenteur, en date du 15 avril 1837, et qui se trouve exhibé à la Bourse.
L'ouverture des rues, d'après le plan, n'aura lieu qu'à la requête des deux tiers des acquéreurs futurs en étendue, et à leurs frais; cependant tout acquéreur aura droit d'avoir issue à la Promenade de Paris, observant, de plus, qu'un arpent de face sur toute la profondeur est marqué sur le même plan sous le nom de "Promenade de Paris;" laquelle promenade est réservée pour un lieu plus tard, soit un chemin public, soit un chemin de fer, soit un canal, soit toute autre chose tendant à la convenance des dits futurs acquéreurs. Quant aux pièces publiques marquées sur le plan, elles seront vendues comme les autres îlets.
Conditions.—Les dits îlets payables en quatre termes égaux, à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit du jour de l'adjudication, en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an de leur date jusqu'au payement final, et à ordre par hypothèque sur la propriété vendue. Les billets de payement de même devront être endossés à satisfaction, et les acquéreurs auront, soit pour un ou plusieurs termes à leur option, le privilège d'escompter leurs billets à raison de huit pour cent par an.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant Mr. Théodore Seghers, notaire.
24 oct—30 oct. 19 nov. et tous les [illegible]

PAR S. GUINAULT

Vente pour cause de départ.

IL sera vendu samedi 20 nove. 1841, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,
Un lot de terre situé au faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, entre les rues de l'Union et des Français, ensemble les bâtisses et améliorations.
Le griffe William Baker, créole, âgé d'environ 30 ans, cordonnier pour femme, à aménagé ses statuts et a été, dépêcheront garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—1/3 comptant et la balance à 6, 12 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

IL sera vendu [illegible] 21 décembre 1841, à midi, à l'Arcade de la Bourse, [illegible] [illegible] de la Louisiane, [illegible] [illegible].
La propriété connue sous le nom de [illegible] située sur la rive droite du Mississipi, vis-à-vis la ville de Lafayette, [illegible] [illegible] [illegible] les rues [illegible] [illegible] [illegible].
Conditions—[illegible] comptant et le reste [illegible] [illegible] mois de crédit.
Et à l'heure et lieu susdits, tout le stock d'ustensiles etc. appartenant à la dite fonderie et consistant en:
Une machine à vapeur et soufflet de forge.
Un creuset, une grue, outillage, étaux, tourne-vices, ciseaux, marteaux, limes, et autres instruments dont il a été fait mention au moment de la vente, outils de forgeron de toutes espèces, outils de chaudronniers, établis et tours, 6.0 barils charbon de bois, 30 do do de Pittsburg, 30 boucauts de Le [illegible] [illegible] [illegible] de Tennessee, [illegible] [illegible] vieilles [illegible], 3 jeux machines à coton, 8 [illegible] [illegible] [illegible].
Ouvrages non encore achevés, et convenables pour moulins à sucre, deux grandes roues.
Conditions comptant.
AUSSI:
Un lot de terre situé au faubourg Baulet, et désigné par le No. 18, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, le 17 janvier 1833, et déposé à l'étude de Wm. Christy, notaire public, situé rue Clio entre les rues Nayades et Prytania, le dit lot mesure 8 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la rue Clio, sur 1.0 pieds 3 pouces et 11 lignes de profondeur, mesure américaine.
Conditions—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit.
Les actes de vente par devant Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
La propriété ci-dessus décrite a été abandonnée par John [illegible] à ses créanciers. 17 nov 9, 20, 21p

[illegible] G. BEDFORD & BECK, 34, Douane.